

**COMMISSION SPORTIVE ET D'ORGANISATION
CSO - PV DE LA RÉUNION N° 4
Mardi 10 avril 2018 au siège de la FFA**

Ouverture de la séance à 17 heures

- Présidence** Jean-Yves LE PRIELLEC
- Présents** Eric ALBERT, Daniel AUBRY, Philippe LEYNIER, Didier FEUILLOLEY, Frantz FRANCILLONNE, Pierre FRITEYRE, Jean-Claude REGNAULD, Alain TALARMIN
- Excusés** Christophe CAMUS, Robert GIRAUD, Michel MAHE

1. Homologation des records

Records de France, améliorés, égalés ou établis en 2018

Seniors Femmes

Perche 4m72.I **GUILLON –ROMARIN Ninon 95** EA Cergy
Pontoise Athlétisme 25/02/18 Clermont-Ferrand

Ancien record :

Perche 4m71.I **FIACK Marion 92** E Sportive Thionville-Yutz
10/01/15 Aubière

Perche 4m71.I **GUILLON –ROMARIN Ninon 95** EA Cergy Pontoise
Athlétisme 13/01/18 Orléans

Records de France en salle, améliorés, égalés ou établis en 2018.

Seniors Femmes

Perche 4m72. **GUILLON –ROMARIN Ninon 95** EA Cergy
Pontoise Athlétisme 25/02/18 Clermont-Ferrand

Ancien record :

Perche 4m71. **FIACK Marion 92** E sportive Thionville-Yutz
10/01/15 Aubière

Perche 4m71. **GUILLON –ROMARIN Ninon 95** EA Cergy pontoise
athlétisme 13/01/18 Orléans

2. Classement des stades, sur proposition du CES

G-E	Chaumont	Stade Daniel Louis	Départemental	Incomplet
H-F	Hirson	Stade Daniel Cambreling	Régional	
I-F	Chessy	Stade du Bicheret	Départemental	Incomplet
I-F	Meaux	Stade Tauzieux	Régional	
N-A	Ussel	Stade Roger Leniaud	Régional	
PCA	Tourettes	CS des Tourettes	Régional incomplet	

3. Informations générales, CD FFA nous concernant

- a. Annonce de la rénovation du stade de TALENCE, projet à l'étude d'y associer le Décanation, 15 et 16 septembre 2018 ;
- b. Candidature de RENNES pour l'organisation des « France » épreuves combinées et marche en salle, et de NANTES pour les France espoirs et nationaux 2019 ;
- c. Lors de son intervention, Patrice GERGES signale la bonne coordination des programmes du circuit indoor, dans une saison hivernale dense et réussie. Il note néanmoins que la saison ne devrait pas s'arrêter à la date des « France » Elite, il serait opportun d'allonger la saison. Il émet également l'idée de la suppression des 400 et 800 m cadets/cadettes en indoor ;
- d. Infos IAAF, les Championnats du monde indoor se positionneraient le second week-end de mars, entraînant de fait l'organisation des « France Elite » le 3^{ème} week-end de février ;
- e. Infos *Europeans Athletics* : projet en cours de suppression de quelques rencontres et de la Coupe d'Europe des lancers ;
- f. « France » Jeunes indoor 2019 : souhait de les implanter à AUBIERE, les concours de perche seraient organisés dans le cadre de la finale du Perche Elite Tour, voire du *All Stars Perche*.

4. Compétitions hivernales

a. *Compétitions internationales*

- Nous n'avons pas eu connaissance d'un compte rendu du match U 18 qui s'est déroulé à ISTANBUL.

b. *Réunion bilan du circuit indoor Elite 2018*

- Bilans de fréquentation et sportif satisfaisants, néanmoins peu d'engouement général des athlètes sur le sprint long.
- Points négatifs : les difficultés avec le diffuseur, la facturation des incrustations dont le coût est disproportionné en regard des résultats constatés. Clarification nécessaire avec un fournisseur.

- c. Courrier du club de SALON AC** émettant des inquiétudes, notamment financières, quant à organiser le même week-end, à peu de distance, les « France » de lancers longs et les France Elite à MIRAMAS.
- d. Concernant la délocalisation des concours de perche cadets/juniors à Clermont-Ferrand**, la CSO note, que si cela est une opportunité valorisante pour les tous meilleurs, qu'un certain nombre de points essentiels se doivent d'être contractés :
- organisation de 4 concours par catégorie et non par niveau ;
 - obligation de prendre la totalité des qualifiés, soit au minimum 64 athlètes (4x16) ;
 - les athlètes qui doublent une discipline ?
 - l'organisateur doit s'engager à effectuer les classements, podiums et remise de médailles.
- e. La DTN souhaite la suppression des 400 et 800 m cadets en indoor.** La CSO suggère qu'une argumentation doit être au mieux établie en vue d'une communication vers l'ensemble des acteurs. La rédaction du livret des compétitions hivernales est en cours et en tiendra compte dans l'établissement du programme.
- f. Livret des règlements des compétitions hivernales 2019 :** les délégués CSO sont invités à y apporter correctifs, réécriture et évolutions pour la fin du mois de mai.

e) Championnats de France estivaux

- les horaires des « France » Jeunes à EVERY-BONDOUFLE sont à la vérification ; la trame du jury sera soumise à la LIFA semaine prochaine ;
- Espoirs & Coupe de France minimes des Ligues : les horaires sont prêts et attendent d'être réajustés selon la réponse des Ligues concernant la présence d'un ou deux athlètes minimes par discipline ;
- validation et diffusion des délégués CSO et Juges-Arbitres pour les poules finales du Championnat de France des clubs le 20 mai ;
- circulaire N°24 sur les minima permettant aux athlètes de ne pas faire les séries qualificatives ;
- la demande de la DTN concernant la prise en compte, pour le 1^{er} tour du Championnat de France des clubs, des performances réalisées par les athlètes lors des mondiaux de relais aux BAHAMAS est refusée ; il est difficile de trouver consensus de critères et d'équité.

f) Points de réflexion

a. Suite de la CSO de mars : mettre les épreuves de poids avec les lancers longs ?

Vu les chiffres rassemblés par l'étude diligentée en avril, la CSO souhaite que les épreuves du poids soient maintenus dans les programmes des championnats Indoor.

b. La note du 19 mars au secrétariat général :

- accord pour diffusion d'une circulaire une huitaine de jours avant la date limite de qualification, rappelant aux clubs leurs obligations déclaratives concernant les performances réalisées à l'étranger et du lien des résultats officiels.
- pour la coupe d'Europe des clubs U20, compétition sur invitation, le bureau confie à la CSO l'écriture de la modification du critère de sélection : ce sera le club champion de France des interclubs jeunes qui aura la possibilité de répondre à l'invitation.
- prise en compte des informations fournies sur la procédure et les délais du contrôle anti-dopage à Val de Reuil ; mais selon Pierre Weiss « Il est illusoire aussi de penser que l'IAAF ou l'AEA va modifier une règle en place depuis des années sur la seule base d'une demande de la FFA ! ». Il est vrai que la règle indique que le contrôle doit s'effectuer IMMEDIATEMENT après l'épreuve et que le délai des 24 heures n'a jamais été inscrit dans les règles IAAF.

c. Compétition N° 217522 organisée par CO EU BRESLE (Normandie)

- cette « compétition » organisée par le club local n'est pas conforme à l'article 3.4 des Règlements Généraux ;
- cette « compétition » sera annulée de façon à ne pas figurer dans le bilan performance, ni ne pourra entrer dans le classement des clubs ;
- les Ligues, et plus spécialement les CSO régionales, se doivent de vérifier la conformité réglementaire des organisations se déroulant sur leurs territoires ;
- les compétitions organisées sous ce même format et détectées a posteriori par la CSO vont subir le même traitement.

g) Questions diverses

- a. distribution d'un document explicatif sur l'avancée du *World Ranking* (annexe 1 piste), merci à Pierre WEISS.
- b. rappel de la demande de Sylvaine BON pour le fichier hébergement estival, les délégués rassemblent les informations nécessaires et fournissent un seul document récapitulatif pour leur équipe.
- c. décision d'annuler les CSO permanentes des 22 mai et 12 juin, remplacées par les dates du mardi 5 juin et lundi 2 juillet
- d. CSO Nationale du 26 mai, grèves et indisponibilités nécessitent un contact direct avec les présidents des CSO régionales. La possibilité de report est actée si la majorité des acteurs ne sont pas présents.
- e. Philippe LEYNIER nous fait part d'une demande DTN : tous les athlètes sélectionnés en équipe de France sur les épreuves du

100m, 200m, 400m, 100m haies ,110m haies, 400m haies et les relais 4x100m et 4x400m pour la *World Cup* les 14 et 15 juillet à Londres seront exemptés de participer aux séries des Championnat de France Elite s'ils sont qualifiés sur 100m, 200m, 400m, 100m haies,110m haies et du 400m haies. Néanmoins, un athlète, à sa demande, pourra renoncer à cette exemption. Il rentrera alors en compétition dès le premier tour et sera astreint aux mêmes critères de qualification que les autres participants. La CSO rédigera une circulaire en ce sens.

Fin de réunion 20h00

- **Prochaine réunion mardi 5 juin 17h** -

Jean-Yves LE PRIELLEC
Président CSO nationale

SYSTEME DE QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DU MONDE

LE CLASSEMENT MONDIAL DE L'IAAF

L'IAAF a mis en place un nouveau système de qualification pour les Championnats du Monde et les Jeux Olympiques. Ces nouvelles dispositions ont fait l'objet de la Circulaire 2018/14 et de l'Annexe A de la Circulaire 2018/13. Le but de la présente note est d'en faire un résumé qui ne prétend pas reprendre l'intégralité des aspects de ce nouveau système très complexe.

Fini ce tableau de performances qui devaient être réalisées avant une certaine date limite. En effet, il a été prouvé que, le jour de la clôture de la période de qualifications étaient qualifiés plus d'athlètes (ou pas assez) dans une épreuve donnée par rapport au nombre espéré !

L'IAAF a donc pris le problème à l'envers et a décidé d'abord combien d'athlètes participeront aux **championnats du monde de Doha** (la procédure pour les relais – 16 équipes - est différenciée):

- . 56 coureurs de 100m et de 200m
- . 48 de 400m et 800m
- . 45 de 1500m et 3000m steeple
- . 42 au 10000m
- . 40 sur les haies (100H, 110H, 400H)
- . 32 dans tous les concours
- . 24 pour le décathlon et l'heptathlon
- . 100 pour le marathon
- . 60 pour les 20 et 50km marche

Pour être qualifié, il y aura trois possibilités :

- . toujours des minima, délibérément très relevés qui ne devraient permettre qu'à 5 ou 6 athlètes de se qualifier par épreuve !
- . les vainqueurs de la Diamond League ou des Challenges de l'IAAF (marche, épreuves combinées, marteau) = 2 athlètes maximum par épreuve
- . l'énorme majorité sera qualifiée selon le « classement mondial de l'IAAF » arrêté à la date du 6 septembre 2019.

LE CLASSEMENT MONDIAL DE L'IAAF

Il est basé sur les résultats d'environ 10 000 compétitions dans le monde chaque année.

1. Principes

Le classement mondial s'effectue dans toutes les épreuves d'athlétisme individuelles du programme des Championnats du Monde de l'IAAF (il existe également un classement des épreuves sur route).

Il n'est pas basé sur un seul résultat mais sur la **performance moyenne** réalisée dans un certain nombre de compétitions au cours d'une période de temps donnée (cf. §3).

2. La Performance moyenne

Elle est calculée sur un certain nombre (cf. §3) de **scores de performance**, dont chacun combine deux composantes : le résultat et la place.

Points Résultat Il s'agit de la conversion en points selon les Tables de cotation de l'IAAF - par exemple, le temps de 10.02 sur 100m se traduit par 1199 points

Points Place Il s'agit d'un bonus selon le classement de l'athlète dans la compétition. Ce bonus dépend de la place et du type de compétition. Par exemple, le fait de remporter une épreuve d'un meeting de la Diamond League (DL) donnera un bonus de 200 points (cf. tableau en §4)

Score de performances : c'est l'addition des **points « résultats »** et des **points « place »**. Dans l'exemple ci-dessus : 1199 + 200 = un score de performance de 1399 pts

Performance moyenne : la moyenne des meilleurs scores de performance obtenus par un athlète au cours d'une durée donnée (cf. §3) déterminera son **score de classement** et, par conséquent, sa position dans le classement de l'épreuve - voir l'exemple de calcul ci-dessous d'un coureur de 100m.

Compétition	Résultats	Points «résultats»	Place	Points «place»	Score de performance
Championnats du Monde	10.05	1189	8	185	1374
Meeting X de DL	10.10	1172	4	140	1312
Meeting x Challenge IAAF	10.02	1199	1	140	1339
Championnat national	10.12	1165	1	100	1265

Meeting AEA	10.15	1155	3	70	1225
Score de classement (moyenne de 5 scores de performance)					1303

3. Période de classement et Scores de performance requis

Pour toutes les épreuves (sauf celles qui figurent dans le tableau ci-dessous), la période de classement est de **12 mois ; un minimum de 5 scores de performance** est requis afin de déterminer le score de classement.

3000m SC et 5000m	12 mois	3 scores de performance
10000, Marathon, 50k marches & Ep. Comb	18 mois	2 scores de performance
Autres courses sur route & 20Km marche	18 mois	3 scores de performance

4. Points « place »

Les points « place » sont attribués en fonction de la place de l'athlète et de la catégorie de la compétition à laquelle il participe (cf. §5).

Place	OW	DF	GW	GL	A	B	C	D	E	F
1 ^{ère}	350	240	200	170	140	100	60	40	25	15
2 ^{ème}	310	210	170	145	120	80	50	35	21	10
3 ^{ème}	280	185	150	130	110	70	45	30	18	5
4 ^{ème}	250	170	140	120	100	60	40	25	15	
5 ^{ème}	230	155	130	110	90	55	35	22	12	
6 ^{ème}	215	145	120	100	80	50	30	19	10	
7 ^{ème}	200	135	110	90	70	45	27	17		
8 ^{ème}	185	125	100	80	60	40	25	15		
9 ^{ème}	130									
10 ^{ème}	120									
11 ^{ème}	110									
12 ^{ème}	100									

5. Type et catégories de compétitions

OW Jeux Olympiques

Championnats du Monde Seniors de plein air

DF Finales de la Diamond League

GW Autres championnats IAAF (salle, cross, semi-marathon, marche ...) meetings de la Diamond League

GL Championnats Europe plein air (Berlin 2018) et salle (Glasgow 2019) épreuves des challenge de l'IAAF (Ep. Comb. marche, marteau), marathon IAAF Label Or

A Epreuves du Challenge Mondial IAAF et du circuit IAAF en salle

B Marathon Label Bronze IAAF

- Jeux de la Francophonie, Universiade
Meetings AEA Premium
Championnats d'Europe par équipe (seniors et épreuves combinées),
Championnats Nationaux seniors
- C** Championnats du monde Juniors (y compris cross et marche)
Championnats d'Europe U23
Meetings AEA Classic,
Jeux Méditerranéens
- D** Meetings AEA en salle,
Championnats d'Europe U20,
Championnats nationaux en salle
- E** Matches internationaux (si permis IAAF ou AEA délivré !),
Meetings nationaux à participation internationale autorisée ...
- F** Autres meetings nationaux

6. Cas particuliers

Des points peuvent être ajoutés ou soustraits selon les circonstances qui peuvent avantager ou désavantager l'athlète :

- Vent pour les épreuves de sprint et les sauts horizontaux,
- Course en descente dans les épreuves sur route,
- Chronométrage manuel.

Des points bonus sont attribués pour les performances qui améliorent ou égalent un record du monde au cours de la période de classement. Ils diffèrent selon qu'il s'agit d'une compétition majeure ou d'une compétition similaire.